



Rossinière, le 19 mai 2026

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**  
\*

Conseil communal  
de et à  
1658 Rossinière

Préavis n°4/2026 de la Municipalité au Conseil Communal concernant les comptes et la gestion 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, en vue de leur approbation, les comptes et la gestion des biens communaux pour l'année 2025.

Malgré le climat d'incertitude dans lequel nous évoluons aujourd'hui à l'échelle mondiale mais aussi cantonale avec les déboires du Conseil d'Etat, la Municipalité a constamment tenté de maintenir le cap dans tous les dicastères afin que notre commune puisse offrir la meilleure qualité de vie à ses citoyens.

Dans l'ensemble, le budget a bien été respecté, pour la cinquième année consécutive les comptes sont dans les chiffres noirs. En effet, à notre plus grande surprise, les années se suivent et se ressemblent puisque cette année encore, un revenu exceptionnel sur les successions et donations augmente considérablement les impôts communaux. Bien que les effets de ce revenu aléatoire sur la péréquation se font ressentir, le solde restant permet de diminuer sensiblement la dette.

Malgré toutes les dépenses consenties, le dernier exercice comptable de la législature 2021-2026 se solde sur un confortable excédent de revenu qui permet à la commune d'envisager l'avenir de manière positive.

Les comptes 2025 se soldent finalement sur un excédent de revenus de CHF 1'145'336.10.

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif se montent à CHF 222'464.75 et les attributions aux fonds de réserve à CHF 44'849.30.  
Les prélèvements sur fonds de réserve se chiffrent à CHF 317'812.27, soit une marge d'autofinancement positive de CHF 1'094'837.88.

La dette nette au 31.12.2025 diminue de CHF 946'044.23 par rapport à 2024 amenant la dette par habitant à CHF 2'091.00 contre CHF 4'008.00 en 2024.

L'endettement de la commune s'élève à CHF 3'972'618.95 au 31 décembre 2025.

Il est à relever que les comptes 2025 sont les derniers présentés sous le plan comptable actuel « MCH1 ». Le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH 2 » entrera en vigueur en 2027 pour l'ensemble des communes. L'implémentation de MCH2 a déjà commencé en 2025 au sein de la bourse communale en collaboration avec notre partenaire informatique afin d'assurer la transition.

Les commentaires à gauche des comptes apportent plus de clarté aux chiffres pour la bonne compréhension des conseillères et conseillers. Les comptes 2025 de la société InfraRoss et les engagements hors bilan de la commune garantis par les cédules hypothécaires sont joints aux présents comptes.

La Fiduciaire FIDAL SA a procédé au contrôle des comptes le 22 avril 2026 et en recommande l'adoption tels que présentés. L'organe de révision a établi un rapport à l'intention du Conseil Communal qui est joint aux comptes. Le tableau des investissements est présenté selon les directives de l'Administration cantonale des finances.

La Municipalité a, quant à elle, adopté ces comptes lors de la séance du 19 mai 2026 avec remerciements à la boursière, Mme Christine Pilet, pour leur clarté et leur précision.

L'exécutif s'est réuni à 49 reprises en 2025. Les sujets abordés durant l'année ont touché tous les dicastères et ont demandé une implication importante de la part de chaque municipal.

Lors des séances du Conseil Communal en 2025, la Municipalité a sollicité l'aval du législatif pour les préavis suivants :

- 01/2025 Demande de crédit pour la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut
- 02/2025 Comptes et gestion 2024
- 03/2025 Demande de crédit pour le remplacement des réseaux d'eau potable et d'adduction ainsi que la mise en séparatif (EC-EU) Secteur Gare – Chalet de la Place – Collège
- 04/2025 Arrêté d'imposition 2026
- 05/2025 Budget 2026
- 06/2025 Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA) – Amendement de la Commune de Rougemont

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son professionnalisme et son efficacité et souhaite la bienvenue à notre nouveau boursier communal en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2026, Monsieur Teo Tomic.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- 1. Approuver les comptes 2025 tels que présentés**
- 2. Approuver la gestion 2025 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic:  La Secrétaire : 



Jean-Pierre Neff      Nathalie Yersin